



Relance sur un credit de plus de 20 ans

Par **croate**, le **28/06/2009** à **21:59**

Bonjour,
Je poste ce message pour trouver un peu d'aide pour mes parents.
Ils ont reçu une lettre d'un organisme de crédit qui a racheté les crédits d'une société de crédit.
On leur demande de payer 550 euro (350 euro + 200 euro de frais) pour un véhicule acheté à crédit il y a une vingtaine d'années.
Hors il y a 20 ans mes parents ont eu des problèmes financiers et leur voiture a été saisie (citroen GS).
Plusieurs mois après ils ont pu racheter une voiture, toujours une citroen GS.
Maintenant ils ne savent pas à quelle voiture correspond cette demande de recouvrement. L'organisme de crédit ne leur communique aucune information, ils ne savent pas depuis quel crédit est en cours, qu'elle a été la dernière échéance, ils n'ont pas de récapitulatif des paiements.
Le document reçu par les huissiers ne comporte aucun élément, juste la somme due.
D'après les huissiers, les sommes peuvent être réclamées pendant 30 ans.
Mes parents ne sont pas contre le règlement des sommes mais ils aimeraient avoir plus de détails sur ce crédit. (Détails qu'ils demandent mais que l'organisme de crédit ne veut pas communiquer).
Pourquoi n'ont-ils pas reçu de rappel ces vingt dernières années et ainsi des frais qui sont ajoutés.
Merci pour vos réponses,
Croate.